



Communiqué de presse
Sophia-Antipolis, 7 juillet 2023 – 8h

Début des opérations de regroupement des actions de MYHOTELMATCH

- 1 action nouvelle pour 100 actions existantes
- Prise d'effet du regroupement : 8 août 2023

MYHOTELMATCH annonce aujourd'hui le lancement du regroupement de ses actions par **échange d'1 action nouvelle contre 100 actions existantes**. La valeur nominale de l'action MYHOTELMATCH sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,01 euro à 1 euro.

Le regroupement d'actions débute aujourd'hui, conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions publié au [Bulletin des Annonces Légales Obligatoires \(BALO\)](#) le 21 juin 2023.

Les actions MYHOTELMATCH existantes (code ISIN : FR0011277391) seront radiées du marché Euronext le 7 août 2023 à la clôture de la Bourse et **seront remplacées par les actions MYHOTELMATCH nouvelles (code ISIN : FR001400IE67) le 8 août 2023. Le code mnémonique (MHM) restera inchangé.**

D'ici le 8 août 2023 :

- Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 100 **n'ont aucune démarche à effectuer**. Le regroupement de leurs actions en actions nouvelles sera réalisé automatiquement le 8 août 2023.
- Les actionnaires n'ayant pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 100 actions anciennes) doivent de leur propre initiative acheter ou vendre sur le marché des actions anciennes formant rompus, jusqu'au 7 août inclus, afin d'obtenir un multiple de 100. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 seront **automatiquement indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier** dans un délai de 30 jours à partir du 8 août 2023.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, l'ensemble des BSA et des ORA¹ de la Société sont suspendus d'exercice à compter du 6 juillet 2023 et jusqu'au 8 septembre 2023 inclus. La levée de cette suspension sera automatique à l'issue de cette période.

Pour plus d'informations sur le regroupement, les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au [BALO](#) le 21 juin 2023.

Toutes les opérations relatives au regroupement ont lieu auprès de CIC – Centralisation et Domiciliation, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Les actionnaires peuvent également accéder à des explications complémentaires sur ce regroupement d'actions dans un document intitulé « FAQ regroupement » dans la [rubrique « Investisseurs » du site de MYHOTELMATCH](#).

Calendrier indicatif des opérations de regroupement

Période de suspension de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital – Ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	
6 juillet 2023	Ouverture de la période de suspension d'exercice ou de conversion des BSA/ORA
9 septembre 2023	Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital

¹ Au jour du communiqué, il reste 15 950 000 ORA et 1 113 384 062 BSA en circulation.

Période d'échange des actions	
7 juillet 2023	Début des opérations d'échange
7 août 2023	Fin des opérations d'échange
Opérations de regroupement	
7 août 2023	Dernière cotation des actions anciennes de la cote d'Euronext compartiment C (code ISIN : FR0011277391)
8 août 2023	Première cotation des actions nouvelles sur Euronext compartiment C (code ISIN : FR001400IE67)
9 août 2023	Record Date
10 août 2023	Attribution des actions nouvelles
Gestion des rompus	
8 août 2023	Début de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers
7 septembre 2023	Date butoir de l'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers

Contact MYHOTELMATCH

Relation investisseurs - contact@myhotelmatch.com – 04 23 45 00 02

Relations presse - myhotelmatch@aelium.fr - 01 75 77 54 65

A propos de MYHOTELMATCH

MYHOTELMATCH est l'agence de voyage nouvelle génération, inspirée des sites de rencontre en ligne, qui transforme le tourisme de luxe en faisant en sorte que voyageurs, personnels hôteliers et propriétaires d'hôtels soient en parfaite osmose. Le Groupe possède 5 filiales opérationnelles – MY CONCIERGE, MY DMC, MY EVENT, MY DRIVER, MY TRAVEL - qui bénéficient de plus de 18 ans d'expérience dans les services sur-mesure avec une base installée de plus de 80 000 expériences réalisées auprès d'une clientèle VIP. En rupture avec les OTA traditionnelles, MYHOTELMATCH développe une plateforme qui utilise le profilage volontaire pour offrir à chaque individu et chaque hôtel des expériences hyper-personnalisées et adaptées.

MYHOTELMATCH est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C

ISIN : FR0011277391 – MHM – Bloomberg : MHM:FP

MYHOTELMATCH est éligible au PEA-PME

Plus d'informations sur myhotelmatch.com (Rubrique Investisseurs).